



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Pelissanne, le 18/05/2006

Dossier de presse

**L'agriculture industrielle n'a pas d'avenir dans ce monde
Notre monde n'a pas d'avenir avec l'agriculture industrielle !!!**

**Le jeudi 1^{er} Juin 2006
A 15 heures
Exploitation SEDAC**

Les thèmes abordés lors de cette journée seront :

- ✓ Les ravages de l'agriculture industrielle par Guy Marigot, porte parole Confédération Paysanne PACA
- ✓ Les revendications de la Confédération Paysanne par Eric Zembalia, porte parole Confédération Paysanne Bouches du Rhône

L'agriculture industrielle n'a pas d'avenir dans ce monde Notre monde n'a pas d'avenir avec l'agriculture industrielle !!!

La Confédération Paysanne ne peut pas rester muette au regard de ce qui se passe dans les Bouches du Rhône et plus précisément à Fos sur Mer. Le combat de la Confédération Paysanne contre l'agriculture industrielle et pour le maintien d'une agriculture paysanne soucieuse de l'homme et de l'environnement trouve son meilleur argument dans l'exemple de l'affaire Comte.

En 1999 déjà, la confédération Paysanne se manifeste contre l'installation d'exploitations industrielles de pêches à Fos sur Mer. C'est pourquoi, samedi 18 septembre 1999, elle arrache symboliquement quelques pêcheurs pour signaler le désarroi qui s'installe partout à l'égard d'une agro-industrie-malbouffe et le manque d'appui public pour le maintien de petites et moyennes exploitations favorisant une agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement. Lors de cette manifestation, on pouvait lire : « 1000 ha de fruits + un exploitant boulimique = le Comte est bon. » et « Vergers de 1000 ha, porcheries de 3000 places, fermes de ponte de 140.000 poules : arrêtons les massacres »

A l'automne 2005, plusieurs sociétés appartenant à M. comte se déclarent en cessation de paiement. Aujourd'hui, face à cette situation, il est probable que ces sociétés ne pourront pas éviter la liquidation judiciaire.

Les événements de ces derniers temps confortent les revendications de la Confédération Paysanne. **L'agriculture industrielle n'a pas d'avenir dans ce monde et ce monde n'a pas d'avenir avec l'agriculture industrielle.**

Voici les points sur lesquelles la Confédération Paysanne affirme ses désaccords avec l'agriculture industrielle.

- ✓ En 2005, la surface de production des entreprises de Mr Comte représentait quasiment 10 % (9.54 %) de la surface de production de pêches et nectarines en France¹ (Plus de la moitié de la surface dédiée à cette production dans les Bouches du Rhône). Ce type de structure est contre la loi-même de la libre concurrence. 10 entreprises comme celle de M. Comte et vous avez l'ensemble de la production française de pêches et nectarines. **La concentration de la production a pour effet de dérégler complètement les marchés et de tirer les prix à la baisse au détriment des petites et moyennes exploitations.**
- ✓ Une logique financière qui ne correspond pas à la réalité économique agricole. Au regard des bilans des entreprises de M. Comte, force est de constater que ce type d'exploitation demande un capital énorme² : 21 millions d'euros, ce qui a sûrement provoqué sa faillite. Les résultats d'exploitation n'étant pas suffisant, cette initiative était vouée à l'échec. Cela montre bien que la **logique financière et libérale n'aura jamais sa place dans l'agriculture.**
- ✓ La production industrielle ne correspond pas du tout à la demande des consommateurs. Les qualités gustatives, nutritionnelles, environnementales et sociales de ces productions sont médiocres pour certaines et dangereuses pour d'autres. **Le sabotage des agri-managers remet en cause le travail des petites et moyennes exploitations productrices d'aliments de qualité qui elles, sont partie intégrante de nos sociétés** (Agriculture Biologique, Eurepgap ou Production fruitière intégrée).

¹ Source : <http://www.fnppruits.com/sites/fnpfweb/chiffresK/productions/default.aspx> le 15/05/2006
d'après les données SCEES 2004.

² Voir annexe N°1 : synthèse des bilans des sociétés de Comte.

- ✓ Un gaspillage des deniers publics : une station de conditionnement a été construite, il est quasi certain que cette station n'a été possible que grâce à l'argent public. D'autre part, M. Comte possède quelques 200 hectares d'oliviers, production qui ouvre des droits à subventions tant pour la plantation que pour la production. De même, il est inadmissible que les carences en logement pour la main d'œuvre de ce type de structure soient prises en charges par les pouvoirs publics comme ce fut le cas pendant l'été 2005. **Il est anormal que ce type d'agriculture soit soutenu par les pouvoirs publics alors que les consommateurs n'en veulent pas.**
- ✓ D'un point de vue social, l'agriculture industrielle est désastreuse. Les ouvriers immigrés de cette exploitation ont été traités comme une simple marchandise. Les conditions de logements, les heures supplémentaires non payées, la liste des problèmes est longue. **Encore un fois, ce type d'agriculture remet en question des systèmes d'apport de main d'œuvre étrangère qui sont loin d'être parfaits mais qu'il est possible d'améliorer pour le bien être des paysans et des salariés immigrés.**
- ✓ Le dépôt de bilan met en danger bon nombre de structures par le risque de dettes non payées. On peut supposer que des dettes restent dues à la MSA, chez les fournisseurs agricoles. Qui en prend la charge ? Qui est responsable ? **L'agriculture industrielle est dangereuse pour nos acquis sociaux.**
- ✓ Des problèmes phytosanitaires importants. **Il est aujourd'hui avéré que des foyers de Sharka ont été trouvés sur les terres de M. Comte.** En l'absence de travail sur l'exploitation, on ose espérer que des mesures de limitation et d'éradication des foyers ont été prises.
- ✓ Une aberration pour l'environnement.. L'implantation des pêchers a été faite en détruisant des prairies sèches de la Crau, bio-habitat de multiples espèces animales. M. Comte a d'ailleurs été condamné à payer des dommages et intérêts pour avoir « détruit, altéré ou dégradé le milieu particulier des espèces protégées ». Une analyse des eaux devrait être faite afin de savoir quels sont les résidus de pesticides dans les sols et plus particulièrement dans l'eau. **Le coût environnemental de ces exploitations est trop élevé par rapport à l'intérêt qu'elles présentent en terme de qualité de production.**

La Confédération Paysanne demande :

- ✓ Que la zone d'exploitation de M. Comte ne soit pas laissée à l'abandon ! Une solution mixte doit être trouvée entre retour en Crau sèche (installation de bergers) et l'installation de nouveaux paysans en arboriculture, oléiculture ou réhabilitation de pré pour les parcelles ayant un droit d'eau. L'ensemble des solutions doivent être étudiée pour préserver à la fois l'activité agricole des Bouches du Rhône et l'environnement.
- ✓ Pour que la terre puisse être redistribuée à de nouveaux paysans, il faut permettre à la SAFER de faire son travail de préemption et de redistribution des terres. Pour qu'une intervention de la SAFER soit possible, **il faut que le tribunal décide un redressement judiciaire.** Ainsi, les terres pourront faire l'objet d'une préemption par la SAFER. Si le jugement abouti à une liquidation judiciaire, cela débouchera sur une vente aux enchères de lot de 300 à 400 hectares. Seul des gros financiers pourront se permettre d'acheter une si grosse surface donc

les terres resteront dans une logique d'agriculture industrielle et capitaliste et nous le répétons « **nous ne voulons pas de l'agriculture industrielle** ».

- ✓ **Que le foncier se vende à un prix abordable !** Une intervention des pouvoirs publics peut être imaginée pour que le prix de la terre ne soit pas prohibitif à l'installation de nouveaux paysans.

- ✓ **L'installation de petites et moyennes exploitations sur ces terres est le gage d'un territoire dynamique et aménagé.** Maintenir une dynamique territoriale passe par le maintien de l'activité agricole. Il faut envisager une intervention des pouvoirs publics (Europe, Etat et collectivités locales) pour rendre les terres à l'agriculture paysanne et permettre l'installation de nouveaux paysans.

- ✓ **L'arrêt total des subventions publiques pour ce genre d'agriculture** désastreuse à tous points de vue.

- ✓ Afin de maintenir la possibilité d'aides pour l'agriculture, **il est primordial d'avoir une transparence des aides publiques.** Un fichier consultable des aides publiques agricoles et autres n'est pas choquant. Ce sont nos impôts, nous avons le droit de savoir à quoi ils servent. De même, il est nécessaire que les aides soient plafonnées.

- ✓ **La CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole) doit pouvoir interdire ce genre d'exploitation.** Il est inacceptable qu'à ce jour, la commission départementale d'orientation agricole se refuse à émettre un avis défavorable à ce type d'exploitation sous prétexte que, par le passé, elle a été condamnée par le tribunal administratif pour avoir exercé un droit pour lequel elle a été désignée. Aujourd'hui, lorsque la CDOA n'est pas d'accord, elle « n'émet pas d'avis ». (Nous vous laissons deviner qui était l'auteur du recours au tribunal).

La Confédération Paysanne affirme :

800 000 paysans plutôt que 150 000 agri managers

Une centaine d'exploitations plutôt qu'une grande !!!

Faites les COMTE !!!

Annexe n° 1 :

Document de synthèse :

Entreprises	actif	dette	Chiffres d'affaires	gérant
Cossure	4400	4690		Famille Comte
SEDAC	3810	2510		Comte Laurent
SEP	8000	6610		Comte Laurent
Grand Brahis	5000	4180	200	Famille Comte
TOTAL	21210	17990	200	

En milliers d'euros

Source : tribunal de commerce